



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 39591

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement quant à une proposition émise par le Syndicat national des aménageurs lotisseurs de supprimer tout avantage pour durée de détention d'un terrain à bâtir et de mettre en place une fiscalité incitant les propriétaires à vendre rapidement leur terrain afin de créer un choc de l'offre foncière. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 2014, et plus particulièrement son article 18, réforme le régime des plus-values immobilières, en supprimant les avantages liés à la détention longue. En effet, le régime fiscal actuel contribue à la paralysie du marché immobilier et engendre un comportement attentiste des propriétaires. Or, l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande de logements alimente des prix élevés accentuant d'autant la crise du logement que traverse notre pays. La réforme assure une plus grande neutralité de la fiscalité dans le choix des propriétaires à céder ou non leur bien. Ainsi, l'article 18 du projet de loi de finances pour 2014, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 octobre dernier, prévoit, s'agissant des cessions de terrains à bâtir, la suppression de l'abattement pour durée de détention à compter du 1er mars 2014 pour la détermination des plus-values imposables afférentes à de tels biens. Cette mesure permet d'assurer la neutralité de la fiscalité dans le choix des propriétaires de céder ou non leurs biens et, partant, de contribuer à la libération de foncier pour la construction de logements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39591

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10495

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13290